

M. ZIABLITSEV Sergei

A NICE, le 07/11/2019

Adresse : FORUM DES REFUGIES
111 BD. DE LA MEDELAINES CS 91035
06004 NICE CEDEX
Tel. 06 95 99 53 29
bormentalsv@yandex.ru

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE**

18 avenue des fleurs
CS 61039 06050 NICE Cedex 1
Téléphone : 06 09 58 05 30
Télécopie : 04 93 55 89 67

Dossier n° : 1905263

M. Sergei ZIABLITSEV c/OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE
L'INTEGRATION

Objet : Déclaration d'un crime

**La Déclaration de la falsification de la lettre «sur la
violence physique» par l'employée «Fondation de Nice»
UZIK Viktoriya.**

1. Selon l'article 441-1 code penale

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

2. Selon l'article 226-10 du Code pénal dispose :

« La dénonciation, effectuée par tout moyen et dirigée contre une personne déterminée, d'un fait qui est de nature à entraîner des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires et que l'on sait totalement ou partiellement inexact ».

Les 4 éléments constitutifs de la dénonciation calomnieuse

*Pour qu'une dénonciation puisse être qualifiée de dénonciation calomnieuse au sens juridique du terme, **quatre éléments doivent être présents** :*

- **Premier élément** : la dénonciation doit être adressée à un supérieur hiérarchique de la personne concernée, à son employeur, à un officier de justice (juge, huissier...), à un agent de police ou à une personne pouvant saisir l'autorité compétente pour sanctionner la personne dénoncée.
- **Deuxième élément** : le fait dénoncé doit être passible de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires.
- **Troisième élément** : la personne qui dénonce doit savoir que le fait en question est **totalemment ou partiellement inexact**.
- **Quatrième élément** : la dénonciation calomnieuse doit viser une personne précise.

À la suite **de la falsification** d'une lettre du 18/04/2019 **par la représentante d'« ACTES » UZIK Viktoriya** et de l'accusation sciemment mensongère de mon «comportement violent» et de «mettre dehors Madame et **ses** enfants en récupérant les clefs de l'hôtel» à des fins illégales de m'appliquer des sanctions, ce qui me fait subir 6 mois de traitement inhumain, **je signale un crime commis**.

3. Circonstances et motivations

Je me suis plusieurs fois adressé **sur la demande de mon ex-femme Mme Zyablitseva G.** au « Forum Réfugiés », « OFII », « ACTES », par téléphone (115) avec la demande de changer de logement car celui-ci était petit pour notre famille. Mon ex-femme était fatiguée d'habiter dans l'étroit. Elle n'était pas heureuse de vivre comme une émigrée et ne voulait pas supporter les difficultés de la situation plus longtemps.

Mes demandes sont restées sans réponses.

À la fin du mois de mars 2019, il y avait des punaises de lit qui causaient des inconvénients. Ma femme m'a demandé de s'adresser quelque part pour que cela cesse. Je me suis adressé au collaborateur « Forum Réfugiés », qui a dirigé la lettre à l'OFII et, parallèlement, à ACTES. Les collaborateurs de l'hôtel ont traité la chambre grâce des produits chimiques. Cependant, les punaises sont restées. J'ai demandé de traiter la chambre à nouveau.

La représentante d'« ACTES » UZIK Viktoriya est arrivée à l'hôtel le vendredi 22/03/2019 (j'étais absent). Elle a crié sur ma femme et a demandé que «*le mari n'écrive plus les demandes à l'OFII et l'ACTES*», sinon elle «*peut faire en sorte qu'on ne nous donne pas de décision positive à la demande d'asile politique*»

Après ces événements, je me suis adressé à Mme Viktoriya **UZIK**. À la suite de la conversation elle a exprimé des menaces évidentes et du mécontentement à mon égard car je «**m'adresse souvent avec de différentes exigences**», qui l'ont ennuyé. Par exemple, elle trouvait que nous devons habiter avec les punaises

et "se réjouir", que nous voulons « beaucoup », que nous sommes "personne", que dans le cas où je ne cesserai pas "d'écrire", alors, étant juriste, elle sait comment « se débarrasser » de moi. Par exemple, **elle déclarerai que j'admets la violence dans la famille** et que par conséquent, je me trouverai dans la rue. Ma femme a entendu cela. J'ai enregistré cette conversation avec les menaces de Mme UZIK sur un dictaphone (par la suite détruit par le policier - une déclaration de crime a été déposée le 20/04/2019).

Le 02/04/2019, les collaborateurs de l'hôtel ont de nouveau traité le logement avec les produits chimiques, plus sérieusement que pour la première fois. Je leur ai aidé.

Le 09.04.2019, je me suis adressé de nouveau au « Forum », à l'« OFII », « ACTES » avec la demande d'un changement du logement et j'ai demandé au directeur d'« ACTES » **de ne pas confier mes demandes à Viktoriya**.

Le 18/04/2019 je suis venu vers **8 heures** au Forum Réfugiés. Ils m'ont dit que l'OFII n'a envoyé aucune décision. C'est pourquoi ils m'ont donné un ticket pour un rendez-vous à l'OFII et ont désigné "la question du logement". C'est pourquoi je trouve, en analysant les événements ultérieurs, que l'OFII était intéressé par le fait de se débarrasser de notre famille.

forumréfugiés
www.forumrefugies.org

Così
Forum de réfugiés

FAMI
Fonds Asile,
Migration et Intégration
Union européenne
L'Europe se mobilise

28/04/19

Ce coupon est remis par la PADA à :
M./Mme Z. ABUSSEN N° AGDREF : 0603 180270

LUNDI, MARDI ET JEUDI de 8h30 à 11h30 / Monday, Tuesday and Thursday 8:30 to 11:30 / Lunedì, martedì e giovedì dalle 8:30 alle 11:30 afin que l'OFII puisse étudier sa demande concernant :

Problème d'allocation ADA : Aucun versement / Pas de versement depuis mois / Erreur de calcul
 Attestation de versement ADA
 Prise de rendez-vous pour Aide au Retour Volontaire
 A la demande de l'OFII :
 Autre : Enveloppe MEZZO / Un billet de train pour se rendre à l'OFPR / *pour explication sur l'orientation hébergement suite comme ACTES*

MERCREDI de 8h30 à 11h30 / Wednesday 8:30 to 11:00 / Mercoledì mattina dalle 8:30 alle 11:30 concernant :

Problème avec la carte ADA : Perdue / Volée / 3 faux codes / carte avalée / Problème technique / Retrait d'une nouvelle carte

Signature/tampon :

Vers 11h30 je suis revenu au logement. Ma femme cachait quelque chose dans une valise faite. Je me suis dit que quelque chose se tramait, et j'ai trouvé dans la valise les actes de naissance de mes enfants cachés par elle, les cartes étrangères bancaires (dont je n'avais pas connaissance avant). J'ai commencé à comprendre que ma femme me cachait son intention de revenir en Russie **avec nos enfants**. C'est pourquoi j'ai pris les actes de naissance, ainsi que les cartes bancaires.

Elle a commencé à crier, pleurer, me demandant de rendre les cartes. J'étais assis sur la chaise et lui parlait, en tentant de la calmer. Mais elle était dans un état inadéquat et trouvait que plus elle criait, plus elle attirait l'attention et que cela me faisait peur.

Elle m'a annoncé qu'elle partait avec la valise et est descendu dans la cour avec nos enfants. Là, elle a continué à être hystérique, et a demandé à l'administrateur de faire venir la police car j'ai pris les actes de naissances des enfants, les cartes bancaires. Elle a dit aux policiers les même choses.

C'est écrit dans la lettre de Mme Uzik Victoriya, et c'est **la seule chose de vraie** qui y est écrite.

Quand les policiers ont expliqué que ce n'était pas une infraction, elle a commencé à inventer quelque chose pour couvrir l'appel de la police et mettre en œuvre un plan pour aller en Russie. Elle a dit qu'elle ne voulait pas vivre avec moi.

J'ai expliqué à la police que cela ne me dérangeait pas que ma femme parte, mais j'ai demandé à être informé de l'emplacement mes enfants et les raisons. J'ai également expliqué la cause du conflit et demandé pour ma femme l'aide d'un psychologue et d'un travailleur social en raison de son état psychologique.

Après cela, je n'ai pas vu mes enfants. Personne ne m'a appelé à la police ou à l'OFII pour clarifier les circonstances de l'affaire.

Le même jour, quelques heures plus tard, à savoir, à 15: 17, Mme UZIK Viktoriya, **qui n'était pas à l'hôtel et elle n'a pas été témoin des événements**, a écrit **une fausse lettre à l'OFII et a proposé de mettre fin à mon bénéfice matériel.**

Le fait que l'OFII l'a fait **sur sa demande le même jour en violation de la loi** prouve que :

- ces actions sont une VENGEANCE contre moi pour mes appels fréquents et
- un fort désir de se débarrasser immédiatement **de toute ma famille.**

Ce n'est que le 20/09/2019 que j'ai appris que la raison de la privation de tous mes droits était **une fausse lettre falsifiée de Mme Uzik Victoriya.**

4. Falsifications

4.1 La fausseté de la lettre de Mme Uzik Viktoriya :

Lundi, le 15/04 j'ai été contactée par le gérant de l'hôtel Moncalm au 59 bd de Magnan, ou est hébergée la famille composée d'un couple avec deux enfants âgés de 2 ans et 4 ans, suite aux violences au sein du couple.
Il a constaté des traces de coups sur les avant-bras de Madame.
Madame m'a expliqué...

Réfutation :

Nous n'avons eu aucune dispute le 15/04/2019, il n'y a pas eu de violence non plus. L'administrateur de l'hôtel ne pouvait pas le signaler à Mme UZIK Viktoriya **et son témoignage le prouve** (application 10)

Madame Uzik Viktoriya a donc **falsifié son accusation.**

4.2 La fausseté de la lettre de Mme Uzik Viktoriya :

Madame m'a expliqué que son époux avait récupéré les extraits de naissances de leurs enfants et le portable de Madame. Madame n'a pas souhaité déposer plainte auprès de la police en me précisant qu'elle a déjà pris des billets à destination de la Russie sans en informer son mari pour le 1^{er} mai.

Réfutation :

Le 15/04/2019, Madame UZIK Viktoriya n'a pas rencontré Mme Zyablitseva, et donc elle ne pouvait rien lui expliquer ce jour-là. Elle pouvait la rencontrer le 18/04/2019 **après avoir décidé de déménager**, et c'est pourquoi la lettre indique que j'ai pris les certificats de naissance de nos enfants et le téléphone. C'est-à-dire que les événements du 18/04/2019, Mme UZIK Viktoriya les a **falsifié en 2 conflits** pour justifier l'expression de «*situations de violence non individuelles*».

Madame Uzik Viktoriya a donc **falsifié son accusation.**

Conclusions :

- 1) le conflit du 18/04/2019 n'était pas lié à **la violence physique** au sein de la famille, mais il était lié à la suspicion du mari de l'intention de la femme d'emmener les enfants en Russie sans son accord. Pour empêcher cela, j'ai pris les certificats de naissance des enfants et les cartes bancaires d'origine inconnue afin de savoir d'où ils venaient et où les allocations étaient versées – **je n'ai rien fait d'illégal.** J'ai agi dans l'intérêt de la famille.
- 2) Mme Zyablitseva G. n'a pas signalé de violence physique à Mme UZIK Viktoriya à son rencontre et cette dernière ne l'a pas signalé à l'OFII ni le 15.04.2019, ni le 18.04.2019.
- 3) Mme Zyablitseva G a déclaré à Mme UZIK Viktoriya qu'elle envisageait d'enlever NOS enfants communs et que cette dernière l'avait aidée
- 4) Le 18/04/2019, Mme UZIK Viktoriya a informé le directeur de l'OFII des plans illégaux de Mme Zyablitseva pour enlever NOS enfants et les emmener en Russie **en secret de son mari** et l'OFII a **contribué à cela.**
- 5) Mme Zyablitseva G. a déclaré qu'elle avait l'intention de voler en Russie le 1.05.2019 avec **NOS enfants communs** sans le consentement de son mari et que «qu'elle a déjà acheté les billets». Mais elle a prit son vol le 19.04.2019. Par conséquent, soit elle a mentit sur le fait qu'elle a acheté des billets pour le 1.05.2019, soit l'OFII lui a acheté des billets pour la Russie pour elle et pour NOS enfants sans m'en informer et NE VOULANT pas COMPRENDRE quoi que ce soit.

4.3 La fausseté de la lettre de Mme Uzik Viktoriya :

métropole) C'est un couple qui se disputait régulièrement. J'ai dû solliciter les PAU lundi pour une mise à l'abri, mais n'y avait aucune disponibilité sur Nice, Madame ne se sentait pas de se rendre jusqu'au Cannes avec des affaires et ses 2 enfants . Après une entrevu hier dans sa chambre, elle a décidé de rester avec son mari pendant ces deux semaines. Ce jour Monsieur a fouillé dans ses affaires et a récupéré l'argent et les cartes bancaires appartenant à la mère de Madame qui est à Moscou. Mr ZIABLIRSEV a mis dehors Madame et ses deux enfants en récupérant les clefs de l'hôtel. Nous avons fait intervenir la police qui est actuellement sur place. Madame est à bout de forces et demande de l'aide. Elle demande une mise à l'abri jusqu'au son départ effectif.

Conclusions :

Comme il n'y a pas eu de conflit le 15/04/2019, les histoires sur les tentatives de trouver refuge pour Mme Zyablitseva G. et **ses** deux enfants à Cannes sont des «*contes de fées*». Autrement dit, falsification.

Tous les problèmes de Mme Zyablitseva G. étaient qu'elle a décidé de partir en Russie « dans le secret » pour que je ne sois pas au courant, parce qu'elle avait l'intention d'enlever NOS enfants sans mon consentement. **C'est ce que je comprends maintenant.** Par conséquent, les conflits ont eu lieu à cause des documents de NOS enfants et de l'argent, **mais pas à cause de la violence.**

Les informations selon lesquelles j'ai mis ma femme et mes enfants hors de l'hôtel et verrouillé la porte sont **notoirement fausses** et visent à justifier les plans illégaux de Mme UZIK Viktoriya **pour m'expulser dans la rue.**

En fait, il s'agit d'une falsification de preuves par l'employé d'«ACTES» Mme UZIK Viktoriya, de la dénonciation calomnieuse notoire à mon adresse, ce qui a eu **des conséquences si graves, qu'il ne peut s'agir que d'un crime.**

J'ai une vidéo d'un conflit du 18/04/2019, sur laquelle il est fixé que Mme Zyablitseva G. a demandé par téléphone à l'administrateur de l'hôtel d'appeler la police **à cause de cartes bancaires, qu'elle a demandé de rendre**, suite à cela elle prend la valise, NOS enfants et descend dans la cour, je lui suggère de ne pas le faire. Ensuite, je suis descendu dans la cour plusieurs fois et j'ai offert mon aide.

Conclusions :

- 1). L'administrateur de l'hôtel a appelé la police à la demande de Zyablitseva, et non en raison de la situation de violence dont il a été témoin.
- 2). Zyablitseva a demandé à appeler la police parce que j'ai empêché les enfants de sortir après avoir deviné son intention de partir en Russie avec eux.
- 3). La police, l'OFII et ACTES ont participé à la prise de zyablitseva G. et mes enfants en Russie, couvrant tout cela avec une «violence artificielle et un abri".
- 4). Mme UZIK Viktoriya a ouvertement truqué l'accusation contre moi à la fois sur la question de la violence répétée et sur le fait que j'aurais expulsé ma femme et mes enfants du logement fourni à la famille, ce qui est un délit.

4.4 La fausseté de la lettre de Mme Uzik Viktoriya :

13 (date et heure de

Nous gérons en interne la mise à l'abri de Madame et ses deux enfants dans un autre hôtel du gérant.

Nous vous sollicitons pour une fin de prise en charge immédiate pour Mr ZIABLITSEV afin que Madame puisse se sentir en sécurité .

Réfutation :

Mme Zyablitseva G. n'avait pas besoin d'un abri: elle manquait d'argent, de biens matériels, de vie sociale, de communication, angoissée par les punaises de lit, elle était opprimée par une longue vie dans une petite pièce à quatre, elle était déprimée. Elle n'a pas vu son avenir en France, car elle a eu du mal à socialiser. Elle est sujette à des actions émotionnelles irréflechies.

Conclusions :

- 1) Mme UZIK Viktoriya répète constamment "Zyablitseva et SES enfants", ce qui n'est pas vrai, mais prouve la complicité dans l'enlèvement de mes enfants.
- 2) Mme UZIK Viktoriya a personnellement demandé la résiliation de ma garantie sur la base de sa lettre falsifiée. Dans le même temps, on ne sait pas comment la privation de mon allocation et de mon logement était liée à « un sentiment de sécurité".
5. J'ai donc été victime des représentants de l'État qui considèrent le service public comme un lieu de règlement des questions d'hostilité personnelle par quelque moyen illégal que ce soit dans la confiance en l'impunité.

Je fais une déclaration officielle sur la dénonciation calomnieuse sur mon comportement soi disant violent au sein de ma famille.

Je demande au juge d'initier un procès sur cette déclaration dans la procédure prévue par la loi pénale, parce que la police m'a refusé l'enregistrement de mes demandes du 18/04/2019 -20/04/2019 et enquête.

Application :

1. Copie de la lettre de Mme UZIK Viktoriya du 18/04/2019